



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 FEVRIER 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0053**

Objet : Tableau de rendu-compte de l'exercice des délégations accordées au Président

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 64
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

20 FEV. 2025

et publié le

20 FEV. 2025

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 11 février 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Julien LORENTZ à Anne-Françoise BESSON, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2022 -0262 du 27 Juin 2022.

Par délibération n° DEL-2022-0262 en date du 27 Juin 2022, le Conseil communautaire a délégué sa compétence au Président concernant un certain nombre d'attributions, Conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, un rapport récapitulatif de l'usage de cette délégation est régulièrement soumis à l'assemblée communautaire.

Vous trouverez ci-après l'exposé des dossiers en matière de domaine et de patrimoine, en matière de subvention, en matière de commande publique et dans des domaines divers.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport :

En matière de domaine et de patrimoine :

Biens immobiliers pris à bail :

Date de signature	Etat	Objet	Domaine du propriétaire	Montant en euros
14/01/2025	Conclusion	Mise à disposition de locaux communaux	Public	0 €
14/01/2025	Conclusion	Mise à disposition de locaux communaux	Public	0 €

Ester en justice :

Nom de la Juridiction et numéro du dossier	Objet
Tribunal judiciaire – Juge de l'expropriation	Dépôt d'un mémoire en offre pour l'acquisition du périmètre de protection immédiat du captage de la Guettaz - Le Haut-Bréda

En matière de subvention :

Attribution des aides du programme Habiter mieux, Fonds Air-Bois, Fonds solaire thermique, Flotte véhicule vert :

Date de signature	Numéro des décisions	Montants en euros	Nature
08/01/2025	DEC-2025-001-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-002-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-004-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-006-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-007-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-008-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-009-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-010-DALE	2 000 €	Prime Air Bois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

09/01/2025	DEC-2025-011-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-012-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
09/01/2025	DEC-2025-013-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-016-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-017-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-018-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-019-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-020-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-021-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-022-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-023-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-024-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-025-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
10/01/2025	DEC-2025-026-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
13/01/2025	DEC-2025-027-DALE	800 €	Habiter mieux
13/01/2025	DEC-2025-028-DALE	800 €	Habiter mieux
13/01/2025	DEC-2025-029-DALE	800 €	Habiter mieux
13/01/2025	DEC-2025-030-DALE	800 €	Habiter mieux
13/01/2025	DEC-2025-031-DALE	800 €	Habiter mieux
13/01/2025	DEC-2025-032-DALE	800 €	Habiter mieux
17/01/2025	DEC-2025-033-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
17/01/2025	DEC-2025-034-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
17/01/2025	DEC-2025-035-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
17/01/2025	DEC-2025-036-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
24/01/2025	DEC-2025-040-DALE	800 €	Habiter mieux
24/01/2025	DEC-2025-041-DALE	800 €	Habiter mieux
24/01/2025	DEC-2025-042-DALE	800 €	Habiter mieux
27/01/2025	DEC-2025-043-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
27/01/2025	DEC-2025-044-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
27/01/2025	DEC-2025-045-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
27/01/2025	DEC-2025-046-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
27/01/2025	DEC-2025-047-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
30/01/2025	DEC-2025-048-DALE	800 €	Habiter mieux
30/01/2025	DEC-2025-049-DALE	800 €	Habiter mieux
30/01/2025	DEC-2025-050-DALE	800 €	Habiter mieux
03/02/2025	DEC-2025-052-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-053-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-054-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-055-DALE	2 400 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-056-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-057-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-058-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-059-DALE	1 600 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-060-DALE	2 000 €	Prime Air Bois
03/02/2025	DEC-2025-061-DALE	2 000 €	Prime Air Bois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Attribution de la part intercommunale des subventions relatives à l'amélioration du parc privé (OPAH, OPAH RU) :

Date de signature	Numéro des décisions	Montants en euros
09/01/2025	DEC-2025-014-DALE	7549 €
09/01/2025	DEC-2025-015-DALE	1500 €

Sollicitation de subvention auprès de tout organisme financeur :

Objet et lieu	Financeur
Subvention au titre de la réhabilitation installations Assainissement Non Collectif	Département de l'Isère

Attribution des aides du programme coopération décentralisée :

Date de signature	Bénéficiaire	Objet des investissements	Commune d'implantation de l'établissement	Montant en euros
09/04/2024	Association Arcade une terre pour vivre	Réalisation de projets hydraulique	Bandafassi au Sénégal	5 000 €

En matière de commande publique :

Conclusion/Révision/Résiliation des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée et avenants :

Date de signature	Objet	Titulaire du contrat
02/01/2024	Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage travaux pose réseau EP et DECI av R. Huant	Commune de Villard-Bonnot
13/02/2024	Avenant 1 convention maîtrise d'ouvrage travaux EP et défense incendie Allevard	Commune d'Allevard
25/03/2024	Convention mandat maîtrise ouvrage travaux pose collecteur EP rue des Althaeas	Commune de Pontcharra
07/05/2024	Convention délégation de maîtrise ouvrage réseau eaux pluviales et réfection voirie rue contaminate, allée des platanes	Commune de Villard-Bonnot
25/06/2024	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage travaux pose collecteur eaux pluviales rues Ronzière / Planchamp	commune de Crêts-En-Belledonne
15/10/2024	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage travaux pose collecteur eaux usées et de rénovation du réseau d'eau potable chemin Combes et Pré de Ronde	Commune de La Buisnière

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

11/10/2024	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage travaux renouvellement réseau EP boulevard Jules Ferry	Commune de Villard-Bonnot
20/12/2024	Convention maîtrise d'ouvrage/avenant 2 travaux EP et défense incendie Allevard avenue Louaraz, rues Thermes, écoles, Piardes, Seraphin Bouffier	Commune d'Allevard

Dans des domaines divers :

Conventions diverses :

Date de la convention	Durée de la convention	Etat	Objet	Titulaire
22/11/2024	2 ans	Conclusion	Animation du PAEC Belledonne	Département de l'Isère
20/01/2025	2 ans	Conclusion	Convention de fournitures de fluides pour la piscine de Saint-Martin-d'Uriage	Commune de Saint-Martin-d'Uriage
30/01/2025	3 ans	Conclusion	Conventions pour la gestion des zones d'activités économiques	Communes de Barraux, Bernin, Chapereillan, Crêts en Belledonne, Crolles, Froges, Goncelin, La Terrasse, Le Cheylas, Lumbin, Montbonnot, Pontcharra, St Ismier, St Nazaire les Eymes, St Vincent de Mercuze, Le Touvet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Convention de mise à disposition des archives :

Date de signature	Etat	Objet et Nom d'équipement	Commune
06/12/2024	Conclusion	Transfert et dépôt d'archives communales relatives à la piscine d'été	Saint-Martin-d'Uriage

Le Conseil communautaire prend acte de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **17 FEV. 2025**

Le Président,
Henri BAILE

